



Montreuil, le 21 novembre 2023

Monsieur Julien MARION
Directeur Général de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises
Place Beauvau 75 008 Paris

Monsieur le directeur général,

Dans une note datée du 9 novembre 2017 sur la stratégie relative à la prise en compte des risques des fumées d'incendie pour la santé des sapeurs-pompiers, il était acté "la réalisation d'une étude par l'inspection générale des affaires sociales" en axe 1.

Qu'est devenu cet engagement ?

Quelles consignes précises la DG a-t-elle délivré concernant les formateurs en caisson à feu ?

Quelles mesures ont été mises en place dans les différents services d'incendie et de secours depuis cette date concernant "un suivi des formateurs en caisson à feu" ?

Où en est l'étude sur les fumées froides, plusieurs fois évoquées avant et dans cette note ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, monsieur le Directeur Général, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Sébastien Delavoux